

Les Soirées du Plateau

Une consultation publique singulière

Claude Laurin, chef de division et Isabelle Laterreur, conseillère en aménagement
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de
l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de la Ville de Montréal.

Par ses dispositions relatives à la consultation publique, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*¹ (LAU) reconnaît aux citoyens un rôle actif dans la planification de leur cadre de vie. Si, en théorie, l'élaboration d'un Plan d'urbanisme est l'occasion pour les citoyens d'exercer collectivement des choix concernant l'aménagement de leur milieu, elle est souvent, en pratique, le rendez-vous des groupes d'intérêt qui cherchent à imposer leur ordre du jour. Il appartient donc aux professionnels de l'aménagement de chercher à établir un juste équilibre. En 2003, en décidant d'organiser les *Soirées du Plateau*, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre de l'élaboration de son Chapitre du Plan d'urbanisme, se donnait comme objectif de faire des choix d'aménagement basés sur les valeurs de sa population. Pour y arriver, trois préoccupations ont motivé l'organisation de l'événement : rejoindre le plus grand nombre possibles de citoyens, donner à tous une chance égale de s'exprimer, produire un canevas de planification à partir de la consultation publique.

Rejoindre le plus grand nombre possible

L'arrondissement a choisi une formule de consultation où l'expression des citoyens devait occuper la plus grande partie des séances. Les *Soirées du Plateau* se sont tenues un mois après la rentrée scolaire, sur un mode itinérant, à raison d'une soirée par district électoral auxquelles s'ajoutait une rencontre-synthèse, le dimanche matin, au chalet du Parc La Fontaine. Les rencontres par district étaient axées davantage sur les enjeux locaux, alors que la dernière rencontre visait, quant à elle, l'identification de grandes orientations applicables à l'ensemble du territoire. Si les séances s'adressaient plus particulièrement aux résidents et groupes du Plateau, elles ont aussi attiré de nombreux

participants de divers horizons dont plusieurs promoteurs et étudiants en urbanisme. Les participants qui s'intéressaient à plus d'un sujet pouvaient revenir à une autre séance. Enfin, le plan de communication a joué un grand rôle dans la perception et le rayonnement de l'activité. Des parutions dans les journaux locaux ont assuré la diffusion au grand public. Une thématique accrocheuse et un dépliant à l'aspect ludique inspiré du format d'un disque compact, ont donné l'image conviviale recherchée.

Donner à tous une chance égale de s'exprimer

Les consultations publiques plus conventionnelles, avec présentation officielle et dépôt de mémoires, sont propices à la revendication des groupes d'intérêt. De ce fait, elles ont tendance à intimider les citoyens, parce qu'une trop grande place est accordée aux aspects techniques. Afin de donner une chance égale à tous de s'exprimer, les participants aux soirées travaillaient à partir d'études de cas, sur la base d'une documentation accessible sur place. Les professionnels de l'arrondissement apportaient des compléments d'information sur demande des participants à toutes les étapes de la soirée. Les études de cas créaient une dynamique très animée à chacune des tables. Basée sur l'échange entre des participants aux valeurs diverses, la résolution des problèmes ne se posait pas en terme technique. L'obligation de convaincre et de chercher des solutions communes encourageait les participants à faire des compromis et à tenir compte de plusieurs variables et, surtout, à délaissier le mode revendicateur.

Déroulement des séances

1 heure	<ul style="list-style-type: none">• Accueil des participants• Prise de connaissance des contenus via les panneaux• Inscriptions et organisation des tables
20 minutes	<ul style="list-style-type: none">• Mot des élus• Brève présentation artistique des enjeux• Présentation des règles du jeu
1 heure	<ul style="list-style-type: none">• Travail aux tables des participants
40 minutes	<ul style="list-style-type: none">• Bilan des réflexions par table

1 L.R.Q., chapitre A-19.1



Produire un canevas de planification à partir de la consultation publique

L'arrondissement a jugé qu'il était plus important de bien présenter les enjeux à discuter que de fournir une documentation technique, volumineuse et complexe. Une série de panneaux présentant des paradoxes, des secrets et des curiosités, l'utilisation du sol, un bref portrait statistique ainsi que les grandes périodes de développement du territoire étaient accessibles tout au long des séances.

Les panneaux amenaient les participants à porter un regard global sur leur milieu. Une fois cette première entrée en matière complétée, les participants étaient invités à choisir un sujet de discussion parmi six cas concrets.

Chaque cas présentait une description de la situation, le contexte, des éléments de réglementation et une série d'impacts à considérer. Une fois les règles du jeu présentées, les participants étaient en mesure de discuter des enjeux particuliers du Plateau et des solutions concrètes à envisager. À la fin des séances de travail, une personne désignée par table présentait le bilan des discussions : les préoccupations dominantes, les divergences, les recommandations et les idées prometteuses.

Aux mois de mai et juin 2003, les séances de travail d'un comité formé des principaux représentants du milieu ont permis d'identifier les grands enjeux du Plateau selon ces cinq thèmes : la mixité, la densité, les modes de déplacement, le domaine public et le patrimoine. Par la suite, l'arrondissement a fait appel à la firme BRAC, spécialisée en consultation publique, qui a été chargée de concevoir l'événement et d'en faire la diffusion et la mise en oeuvre. Pour atteindre l'objectif fixé par l'arrondissement, la firme a proposé un concept visant à créer des moments d'échange entre les citoyens autour de mises en situation réalistes. Le dépliant, pierre angulaire de l'approche, introduisait les participants aux *Soirées du Plateau*, par un slogan qui véhicule une image de rencontre de voisinage et présentait l'information pertinente au bon déroulement des séances.

CAS 3 : DÉVELOPPEMENT DES TERRAINS AUX ABORDS DE LA VOIE FERRÉE

Description de la situation : Un promoteur s'intéresse à une série de bâtiments industriels et de terrains vacants situés aux abords de la voie ferrée. Il projette d'y construire une quinzaine de bâtiments de quatre étages comportant chacun huit unités résidentielles. Les condos seraient vendus à environ 250 000 \$ chacun.

Le contexte	La réglementation	Les impacts
Il existe très peu de terrains à construire dans l'arrondissement	Le zonage actuel est principalement industriel ; la réalisation du projet résidentiel exige une modification	Disparition d'un espace pouvant permettre l'implantation d'établissements d'affaires (emplois)
Ces terrains sont très convoités tant sur le plan résidentiel que sur le plan du développement économique, social et culturel. D'autres y verraient des espaces verts	Actuellement, aucun outil juridique ne peut imposer une mixité socio-démographique des occupants du nouvel immeuble (Ex. 20% de logements à prix abordable)	Le type de clientèle visée a un taux de possession automobile plus élevé que la moyenne des résidents du quartier
Il s'agit d'anciennes friches industrielles en rupture avec le milieu résidentiel adjacent	Pour la réalisation du projet, une autorisation du ministère est exigée quant à la décontamination des terrains	Absence de logements abordables dans le projet
La voie ferrée est une desserte du Port de Montréal et l'usage sera maintenu à long terme	L'aménagement du domaine public est de la compétence d'arrondissement selon des normes et des pratiques dont l'application peut varier	
Les terrains sont contaminés	Pour chaque logement créé, le promoteur doit prévoir un nombre donné de cases de stationnement sur le même terrain	
Les services et équipements collectifs (bibliothèques, centres d'activités, espaces verts) du secteur sont déjà fortement utilisés	S'il ne peut fournir les cases, le promoteur est tenu de verser une certaine somme dans un fonds municipal dédié au stationnement	
Le secteur est plus ou moins bien desservi en transport en commun		
Le contexte offre la possibilité d'un aménagement unique		

Ce qui a été discuté

Ce qui a retenu votre attention

Ce qui est important

Votre avis



L'aspect logistique a joué un rôle crucial lors des dernières étapes. La distribution de dépliant, notamment dans certains commerces et aux stations de métro, les placements d'annonces dans les journaux, l'envoi d'une centaine d'invitations personnalisées, ont assuré une large diffusion. La mise en scène de chacune des soirées a aussi fait l'objet d'une grande attention. Elle comprenait, entre autres, la location de salles et de tables, l'achat et le transport de matériel, la rédaction des allocations, la préparation des panneaux. Rien n'a été laissé au hasard.



LE BILAN DES SOIRÉES DU PLATEAU

Les *Soirées du Plateau* ont attiré près de 500 personnes au total, mais cet événement a acquis dans l'arrondissement une notoriété beaucoup plus large. Deux ans plus tard, les élus, les citoyens, les commerçants s'y réfèrent encore. Ils s'approprient les notions issues de cette consultation : une qualité de vie liée à la mixité des usages et sociale, le patrimoine – une responsabilité collective, le piéton au centre des décisions, l'écologie urbaine et la démocratie participative.

Une telle mobilisation ne peut que créer des attentes. Depuis, plusieurs réalisations de l'arrondissement ont découlé des *Soirées du Plateau*, dont évidemment le Chapitre de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal adopté en juin 2005, mais également la révision complète de la réglementation concernant la protection du patrimoine bâti et l'adoption d'un tout nouveau règlement sur les

plans d'implantation et d'intégration architecturale. Le Cachet du Plateau, une campagne de sensibilisation au patrimoine, a également été inspirée des conclusions de cette consultation. Les instances citoyennes de l'arrondissement, telles que le Comité consultatif d'urbanisme et la Commission de l'aménagement urbain et du développement durable, suivent encore de très près la mise en oeuvre des recommandations issues des *Soirées du Plateau* et inscrites au Chapitre de l'arrondissement. Cette implication continue permet ainsi aux citoyens de teinter de leurs valeurs et de leurs aspirations l'évolution de leur milieu, sur une base plus régulière.

Pour consulter l'ensemble de la documentation relative aux *Soirées du Plateau* et au Chapitre de l'arrondissement du Plan d'urbanisme, consultez le www.ville.montreal.qc.ca/plateau

RÉSUMÉ DES OBJECTIFS DU CHAPITRE DE L'ARRONDISSEMENT

1. Développer une approche de planification des voies publiques visant à établir un partage équitable du domaine public.
2. Intégrer progressivement le réseau des ruelles publiques à la dynamique urbaine du Plateau.
3. Consolider un réseau bien intégré et diversifié de parcs, d'espaces verts et de places publiques.
4. Assurer la qualité, le développement et la mise en valeur des équipements collectifs.
5. Maintenir, dans les secteurs établis, la densité de construction, la mixité des usages et la mixité sociale propres au Plateau-Mont-Royal.
6. Encourager, dans les secteurs à transformer, un développement durable présentant une mixité des usages et sociale.
7. Protéger et mettre en valeur le patrimoine paysager, bâti et culturel.
8. Favoriser des projets de qualité et innovateurs et leur intégration, pour renforcer les éléments identitaires du Plateau et contribuer à la création du patrimoine de demain.

The public consultation entitled Soirées du Plateau was a watershed event for the Plateau Mont-Royal Borough. Held in the fall of 2003, this consultation adopted an original and welcoming approach that encouraged residents to become involved in their borough's urban planning process from the outset.